

pagne de protestation, et l'an dernier, nous avons fait adopter un excellent rapport émanant d'un comité de tous les partis, qui recommandait des précautions très considérables et très salutaires qui peuvent être prises, y compris un bill qui en ferait la proposition, et l'établissement d'un comité de la Chambre. Dès le début de la session actuelle, le bill intitulé «loi sur les textes réglementaires» a été présenté. Il laissait à désirer en ce sens qu'il restait bien en-deçà des recommandations du comité, mais c'était un modeste début. Le bill a été mis au rancart, ficelé et soustrait aux regards. Voici que la mesure législative à l'étude propose aussi qu'on mette entre les mains du gouvernement d'autres pouvoirs de réglementation. Je dis que la situation est dangereuse. Nous n'empêcherons pas l'adoption du bill pour cette raison, mais qu'il me soit permis de dire au ministre que je saisirai toutes les occasions qui se présenteront pour le souligner, dans l'espoir que les media de notre pays fassent état de la tendance dangereuse qui se dessine actuellement.

La tragédie, c'est que nous ne commençons à nous plaindre qu'après avoir perdu des droits aussi importants et l'avoir enfin constaté. Alors, il n'est plus temps de se plaindre, c'est bien trop tard. Il se peut qu'avant que tout soit accompli, nous prenions position. J'avertis le ministre et ses collègues que si le gouvernement persiste à présenter des lois habilitantes qui lui permettent d'agir surtout au moyen de règlements, l'un de ces jours, les membres de notre parti déclareront: «Vous ne ferez pas adopter ce bill avant que la Chambre ait eu l'occasion de discuter de façon efficace la loi sur les textes réglementaires et d'établir un comité parlementaire.» Nous ne le ferons pas cette fois-ci, cependant.

Je suis heureux de voir que le leader du gouvernement est ici. J'espère qu'il écouterait mes paroles et notera que le jour où le gouvernement présentera un bill qui, à notre avis, donnera beaucoup trop de pouvoirs au gouvernement pour agir par décrets du conseil, nous dirons: «Non, vous ne ferez pas adopter ce bill.» Je veux qu'il soit clair que cet avertissement est donné de bonne foi. Je signale aussi qu'il faut un grand nombre d'inspecteurs pour contrôler l'application du bill. Je voudrais que le ministre réponde à une question, ici ou au comité, peu importe. Son secrétaire parlementaire pourrait répondre à sa place, et nous savons qu'un secrétaire réussit très bien à donner des réponses. Les inspecteurs visés par cette loi sont-ils les mêmes que ceux qui exerceront en vertu du bill complémentaire, celui de l'emballage et de l'étiquetage?

• (4.20 p.m.)

L'hon. M. Basford: Oui.

M. Baldwin: Je voudrais maintenant parler des vastes pouvoirs qu'ont les inspecteurs d'immobiliser une entreprise pendant 60 jours ou plus, comme le veut l'article 39. Il est certain qu'un inspecteur a le droit, d'après cette disposition, d'effectivement immobiliser une entreprise pendant 60 jours, situation qu'il nous faut examiner de près. Il incombera au ministre de justifier cette disposition.

[M. Baldwin.]

Je signale aussi que le bill tend à créer beaucoup plus d'infractions. Pour qu'une mesure soit efficace, il faut y prévoir des peines, j'en conviens. Toutefois, lorsqu'il y figure 10, 12 ou 15 nouvelles infractions pour lesquelles des gens peuvent être sommés de comparaître, poursuivis en justice, reconnus coupable et incarcérés, nous avons le devoir à la Chambre de l'examiner de près. J'espère qu'au comité, le ministre profitera de l'occasion pour justifier toutes ces dispositions. Il en va de même des témoignages, de la manière dont ils seront déposés.

Je ne prendrai pas plus du temps de la Chambre, si ce n'est pour dire au ministre que nous ne nous opposons pas au principe du bill. A notre avis, il n'améliorera pas grand-chose. Il confirme et met à jour certains concepts qui s'imposent sans doute dans une mesure de ce genre. Nous n'y avons pas grand objection, mais nous en approfondirons les détails au comité. J'espère que le ministre nous donnera alors toutes les réponses. Il a l'habitude de répondre à certaines questions à la Chambre, mais ses réponses ne nous satisfont pas. J'espère qu'il se comportera mieux au comité.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, les députés de notre parti sont entièrement d'accord avec le principe du bill comme le ministre l'a exposé. Il a dit que le bill avait pour but de rendre coupable d'un délit celui qui triche sur les poids et mesures. D'une façon plus positive, on veut faire en sorte que le consommateur obtienne une juste mesure pour ce qu'il paie. Je crois que c'est excellent.

Comme l'a dit le député de Peace River (M. Baldwin), je ne crois pas qu'il y ait grand-chose à dire du bill au point où nous en sommes, car il s'agit manifestement d'un texte législatif très détaillé et très technique. C'est essentiellement le genre de mesure que nous devons confier à un comité, qui peut en discuter à loisir et en approfondir les détails. Cependant, il y a quelques points que j'aimerais soulever tout de suite à ce sujet, d'une façon générale.

Il me semble que le ministre a déclaré qu'il s'agissait en fait d'une mesure législative complémentaire, en ce sens qu'elle se situe dans le même contexte que le bill sur l'emballage et l'étiquetage. D'une certaine manière son but est de préparer la voie à l'adoption du système métrique au Canada. Le ministre a retracé l'histoire de notre législation en matière de poids et mesures qui remonte fort loin, ce qui donne à penser que nous sommes très en retard sur d'autres pays en ce qui concerne l'adoption du système métrique. Je pense que le Canada a été désavantagé à bien des égards parce qu'il a été trop lent à adopter le système métrique. Peut-être, là comme dans bien d'autres cas, notre lenteur a-t-elle eu pour origine les réticences américaines face à l'adoption du système métrique, et de ce fait, nous n'avons pas montré nous-mêmes beaucoup d'empressement pour aller de l'avant dans cette direction.

Ce bill porte en fait sur trois systèmes, le système métrique et le système traditionnel de poids et mesures au Canada, sans parler de la partie du bill qui traite des unités de mesure agraires de l'ancien temps pour les tenures seigneuriales dans la province de Québec, avec